

La Chanson des Saisnes de Jehan Bodel

Édition critique par Annette Brasseur, Droz, Genève, 1989 (textes littéraires français, 369), tome I, textes. Tome II, Notes, Glossaire et Tables, Annette Brasseur, *Etude linguistique et littéraire de La Chanson des Saisnes de Jehan Bodel*, Droz, Genève, 1990 (publications romanes et françaises, CXC).

Œuvre majeure de Jehan Bodel, *La Chanson des Saisnes* n'avait pas connu, jusqu'à présent, d'édition satisfaisante répondant aux exigences d'une rigoureuse philologie et permettant d'apprécier à sa juste valeur le talent de son créateur. L'édition d'Annette Brasseur, complétée par une *Etude linguistique et littéraire*, comble désormais cette lacune, et de manière définitive. Débrouillant la tradition manuscrite de la *Chanson*, au prix de patientes recherches à peine esquissées par la thèse de Charles Foulon, datant de 1958 et n'éclairant l'œuvre de Bodel que d'un jour incertain, le travail d'Annette Brasseur établit, par une heureuse conjonction de l'analyse linguistique et de l'analyse littéraire, une donnée fondamentale : *La Chanson des Saisnes* est une œuvre plurielle. Loin d'être « une œuvre monolithique élaborée par un auteur unique dont le talent serait allé déclinant en même temps que ses forces physiques » — hypothèse à laquelle on avait trop facilement cédé —, elle présente des strates d'élaboration : sur le noyau bodélien authentique primitif, création du génial poète, conservé sous sa forme la plus originale dans le « précellent » manuscrit A (Arsenal 3192), se sont greffés, selon une pratique courante de la tradition littéraire médiévale, des *rifacimenti* postérieurs d'au moins un siècle à l'époque de Bodel et marqués par des ruptures de ton et d'inspiration : une première continuation prolonge le noyau bodélien en respectant son inspiration (manuscripts A et R, Paris B.N., fr. 361) ; un second type de rédaction

tion, révisant d'abord la partie la plus ancienne de la *Chanson*, offre un premier remaniement qui trahit une inspiration différente (manuscrit L, Cologny-Genève, fondation Martin Bodmer, cod. 40, retrouvé par une heureuse fortune par Annette Brasseur, et manuscrit T, Turin, Bibliothèque Nationale, dont il ne subsiste que la copie de l'édition allemande de Fr. Menzel et E. Stengel); un long épilogue enfin, où se rejoignent les trois copies L R T, en l'absence de A, est dû à un remanieur s'ingéniant à conclure.

Il ne s'agit donc plus d'opposer, comme on l'avait fait avec légèreté, une version courte et une version longue de la *Chanson*, mais bien de constater l'intervention de trois remanieurs à partir de l'épicentre bodélien.

Sous cette forme complexe, parfaitement illustrée par le tableau synoptique de l'*Etude* (p. 173), *La Chanson des Saisnes* appelait une présentation parallèle des deux types de manuscrits — manuscrits de luxe pour A et R, et manuscrits de jongleurs pour L et T — comme nous l'offre Annette Brasseur, en choisissant comme principe de transcription et de toilettage la voie moyenne définie par Philippe Ménard, à la fois éloignée de la fidélité aveugle au texte et de sa réécriture. Régie par ce principe, la disposition synoptique nous vaut un texte excellemment établi, glosé par un solide appareil de notes fortement documentées dont certaines sont de véritables monographies, notes philologiques, historiques, onomastiques et littéraires; y sont signalées en particulier, à l'attention des lexicographes et des lexicologues, les mots rares, les hapax, les expressions originales; le grammairien, lui, fera sa provende de nombreux exemples de syntaxe commentés à la lumière des études les plus récentes et qui constituent un réservoir de références nouvelles pour de futures grammaires de l'ancien français. La consultation de ces notes est d'ailleurs facilitée par un précieux index thématique.

Le glossaire offre toutes les qualités que l'on peut attendre d'une bonne édition critique.

Il se signale d'abord par son étendue. Y sont enregistrés en particulier — et c'est à nos yeux un critère d'élection — les mots de champ sémantique large, dont les «verbes incolores», pour reprendre la formule de S. Heinimann (*Das Abstraktum in der französischen Literatur des Mittelalters*, t. 87): qu'on se reporte aux articles *mouvoir*, *tenir*, mais aussi à *traire*, *torner*. Ne sont pas négligés non plus les mots-outils, trop souvent parents pauvres des glossaires: est ainsi enregistrée la riche palette des fonctions des prépositions *contremont*, *de*.

L'on sera sensible également à la précision des définitions. Les articles consacrés aux *realia* ne consistent pas en de simples traductions plus ou moins floues, mais donnent le plus souvent des définitions

de type encyclopédique. En témoigne, par exemple, l'article *cedal*, pour lequel nous avons comparé les définitions données par le *Tobler-Lommatzsch*, par l'*Anthologie de la littérature française du Moyen Age* de P. Groult, V. Emond et G. Muraille, et par les glossaires du *Roman de Thèbes*, de *Cligès*, d'*Erec*, de *Guillaume de Dôle*, de *La Queste del saint Graal* (éd. Champion, C.F.M.A.), de *La Mort Artu* (éd. Droz, T.L.F.), et de *Girart de Vienne* (éd. Picard, S.A.T.F.). Les définitions vont des plus laconiques — «soie fine» (*Cligès*), «éttoffe de soie» (*Erec*, *Queste*), qualifiée de «légère» dans *Girart de Vienne* et *La Mort Artu* (doublé ici par «sorte de taffetas»), ce qui rejoint la définition de T-L, «dünner Seidenstoff» — aux plus fournies — «éttoffe de soie relativement légère et souple analogue au taffetas et au foulard, et que l'on employait en particulier dans les doublures» (*Guillaume de Dôle*) —, en passant par «tissu de soie souple, relativement léger et simple» (*Anthologie*). La définition retenue par Annette Brasseur rejoint celle de F. Lecoy dans *Guillaume de Dôle* : elle offre le maximum de compréhension. La même remarque vaudrait pour *claré*, défini de la façon la plus précise comme «vin liquoreux aromatisé et sucré au miel»; *cloies*, «claies, ouvrages légers à claire-voie faits de planches ou de branches entrelacées»; *doler*, «dégrossir (en parlant d'arbres) à la doloire (sorte de hache dissymétrique à large taillant)»; *chemin ferré*, précisant le sème différentiel de cette expression fort discutée : «grand route empierrée praticable toute l'année» (cf. encore, parmi les solutions proposées, celle de G. Blangez dans le glossaire du *Ci nous dit*, Picard, S.A.T.F. : «chemin empierré sur deux bandes où les roues des charrettes creusent des ornières»); voir encore *engineor*, *frain*, *giés*, *graine*, *graisle*, à la définition particulièrement soignée, *loges*, «abris provisoires de branchages auxquels on met le feu quand on quitte le camp», etc.

Des mots-clés sont pourvus d'une définition substantielle, tel *courtois*, dont l'article est une monographie en réduction inspirée de l'étude de T. Venckeleer, *Rolanz li proz* : «(en parlant d'un homme) qui possède les qualités requises par sa fonction, qui se comporte comme il faut dans la situation présente et suscite l'estime, donc qui a le sentiment de l'honneur, vaillant, loyal et sage...». De fines nuances sont également enregistrées au passage : *covenir*, c'est bien «falloir», mais le verbe «marque une nécessité impérative».

L'enregistrement des collocations des mots et de leur environnement syntagmatique, qui manque cruellement dans tant de glossaires, permet enfin de délimiter leur champ sémantique : *aucer/haucer*, c'est «lever (en parlant du poing)»; *auçor*, comparatif de *haut*, est enregistré comme épithète de *palais*; *kamoussé/camoissiez* s'emploie dans un contexte particulier : «meurtri par les armes défensives ou par les coups reçus au combat (en parlant d'un visage)». Est donné ainsi

l'éventail des collocations de *cheoir* (« tomber [d'une manière concrète et abstraite], couler [en parlant des larmes], se jeter [en parlant d'une rivière], déchoir»), de *corre* (« parcourir [en parlant d'une terre], voguer [en parlant d'un bateau], couler [en parlant de l'eau, du sang], se précipiter vers qqc. »), de *covine* (« comportement, façon d'agir, après les verbes *esgarder*, *veoir* ou *savoir*»). On saura gré également à Annette Brasseur d'avoir soigneusement noté, quand il y a lieu, la palette des binômes synonymiques, dont les éléments s'éclairent par leur relation mutuelle (cf. les exemples de *fier*, *force*, *orgueil*).

L'étude linguistique et littéraire accompagnant l'édition est digne de tous les éloges. L'étude linguistique des quatre rédactions, conduite avec rigueur et minutie, met au jour des traits de *scripta* picarde fortement accusés et plus particulièrement artésiens dans le noyau de A, des traits de *scripta* de l'Est dans les autres rédactions — ce qui témoigne d'une diffusion de l'œuvre dans une large zone d'oïl septentrionale — en même temps qu'elle souligne, à travers les faits de langue, les ruptures de composition. Précédée d'un résumé fourni de l'œuvre, l'étude littéraire est une solide démonstration. Comme le montre une première partie au titre d'inspiration pirandellienne, *Quatre rédactions en quête d'auteurs*, tout concourt à confirmer les ruptures précédemment décelées : l'organisation du récit ; la tradition épique, où s'observent les métamorphoses du personnage de Charlemagne et les changements de ton, franchement épique, tragi-comique, mélodramatique, selon les remanieurs, les mouvances de l'inspiration rolandienne ; la facture du vers, enfin, où l'on passe de l'art à la technique. A l'authentique écrivain Jehan Bodel, jongleur et conteur de génie, ont succédé des techniciens appliquant avec plus ou moins de bonheur des procédés et des recettes éprouvées. Couronnement de l'ouvrage, le dernier chapitre, *A la recherche de Jehan Bodel*, se devait de cerner la personnalité de l'écrivain : loin de bâtir une hypothétique biographie — les histoires de la littérature médiévale sont farcies de biographies fabriquées auprès desquelles les *vidas* des troubadours sont des modèles d'authenticité —, Annette Brasseur rassemble soigneusement d'abord les éléments les plus sûrs de sa vie, pour dégager ensuite, à partir d'une étude approfondie de l'œuvre, son « existence poétique ». Sont alors dessinés avec une grande finesse les traits marquants d'un poète génial, à la culture et au talent multiformes, qui a su organiser, dans une perspective politique, à travers l'histoire des guerres de Saxe, la « matière de France », conçue comme « vraie », à un moment où se pose le problème de l'authenticité de l'épopée (cette question de l'authenticité est largement traitée par J.M.A. Beer dans son ouvrage *Narrative convention of truth in the Middle Ages*, Droz, 1981, Études de philologie et d'histoire) fournissant un solide dossier qui

aurait pu être exploité par Annette Brasseur. Nous avons, pour notre part essayé de dégager un courant anti-épique au Moyen Age avec un « pic » à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle, correspondant à la naissance de l'historiographie en prose, dans notre communication au XI^e Congrès International de la Société Rencesvals, Barcelone, août 1988 (à paraître dans les Actes).

L'*Etude* est aussi complétée, en appendice, par un relevé des locutions sentencieuses, dont les différentes tonalités, subtilement analysées dans le corps du travail, trahissent encore les phases de composition de la *chanson*.

On ajoutera enfin que l'ensemble de l'étude littéraire est servi par un style fluide et travaillé, tant dans les notations fines nourries de constantes références au texte que dans les fortes synthèses conclusives des différentes parties.

L'ensemble du travail soigné et approfondi d'Annette Brasseur n'offre que très peu de prise à la critique. A peine y relève-t-on quelques fautes d'impression, exceptionnelles : Edition I, Bibliographie, p. XXI : lire *Hilfe* et non *Helfe*, sous *Vogel* ; *ibid.* 1. *Gleichnisse* et *okzitanische* sous *Ziltener*, II, Notes, p. 731, note au v. 307 : lire *Dieu et ses noms*, pour *nons*. Glossaire, p. 988, l. *assener*, sous *emploier*. *Etude*, p. 132, note 258, l. *Saettele* pour *Saettle*.

Quelques erreurs de références aux dictionnaires ont été signalées par G. Roques dans son compte rendu de l'édition, paru dans la *Revue de linguistique romane*, tome 53, p. 584-586, note 1. A rectifier aussi les références au *Lexicon minus* de Niermeyer pour *vavasor*, *Etude*, p. 1125 : l. 1005-1006 et non 105-106.

Tant dans l'édition que dans l'*Etude*, quelques points appellent, à nos yeux, des observations.

Dans l'Introduction du tome I de l'édition, il nous semble gênant de parler d'« orthographe des scribes » pour une époque où la notion de graphie réglée par une norme n'existe pas, même si par ailleurs, des copistes — dont les copistes picards — peuvent avoir tendance, par purisme, à renforcer un système de déclinaison bicasuelle fortement menacée (cf. la note 122, p. 55 de l'*Etude*).

Remarques sur quelques notes

Note 104 au v. 10 (L), p. 121 : *Or commence chansons mout bone a anforcier*. Il pourrait s'agir ici d'une exhortation avec *commence* au subj. prés. 3 analogique, *comin(i)tiet* donnant régulièrement *commenzt*, mais les réfections en *-e* sont pas rares, comme le signale l'*Etude*, p. 129. On traduirait alors : « Que commence une chanson excellente à déve-

lopper, si l'on sait bien en réciter les vers et le chant».

Note aux vv. 265/267. En dehors de l'attestation des *Vers de la mort* d'Hélinant, rappelée dans la note, le miroir comme attribut de la mort se retrouve également dans la Légende de la mort du livre d'heures flamand conservé à la bibliothèque de Trente, daté de la 2^e moitié du XIV^e siècle (le pécheur repenté voit dans ce miroir la fin de son ami impénitent).

Note aux vv. 690/645. A propos du portrait en pied de Huon, «la largeur des épaules et la finesse de la taille» ne nous semblent aucunement un «détail réaliste» donnant un relief particulier à ce portrait par rapport à celui de Salemon. Il s'agit, au contraire, d'une notation traditionnelle, correspondant aux canons de la beauté idéale, au buste «en trapèze», comme le relève A.M. Colby dans son ouvrage *The portrait in twelfth-century French Literature*, Droz, 1965 (cf. *Fierabras*, 1822: *Gros fu par les espaules, grailles par le baudré*, et Rou II, 1316, à propos de Guillaume Longue Epée: *Gros fu par les espaules, graille par la chainture*).

Étude linguistique

Nous ne verrions pas dans les syntagmes *li blans hauberz du dos*, *les esperons des piez*, relevés dans les vv. 3240, 3258, 3743 de la version L, des «cas d'extension de la valeur possessive du complément déterminatif» (p. 131). Dans ces expressions formulaires, la référence au *dos* ou aux *piés* ne concerne pas, à notre avis, les marques de la possession; ces variantes formulaires reprendraient celles qui sont habituelles quand on vêt les hauberts ou qu'on chausse les étriers, comme dans ces exemples: *el dos li vestent une broigne d'acier* (*Couronnement de Louis*, C.F.M.A., v. 638); *en lor dos ont vestu les blans haubers treslis* (*Aiol*, v. 4718); *Esperons d'or ad a ses piez fermez* (*Roland*, v. 745). On remarquera que le *haubert du dos* se trouve en particulier dans des contextes où est évoquée la protection du haubert... et son inutilité. Rejoint ainsi l'exemple des *Saisnes* celui de *Floovant* A 284: *Et l'aubert de son dos li desront et descire*. Cf. aussi l'exemple du *Chevalier de la Charrete*, v. 759: *Et cil dit qu'il le comparra, / Ja li escuz ne l'an garra / Ne li haubert qu'il a el dos* [le chevalier gardant le gué à l'adresse de Lancelot]. (J. Frappier traduit cependant sans relief particulier: «Ni son écu ni son haubert ne le garantiront du châtiment», C.F.M.A., p. 44). Quant à l'expression *les esperons des piés*, c'est avec *brocher* qu'on la retrouve.

La concurrence entre *pou* et *poi*, signalée dans la version T, ne nous semble pas caractéristique des textes picards (p. 148). Ce n'est pas, en tout cas, ce que dit C.T. Gossen dans sa *Petite grammaire de l'ancien*

picard, p. 50, §2 : il y traite de la concurrence entre les formes *pau*, *peu*, plus spécifiquement picardes, et la forme « francienne » *pou*, avec la variante *poi*, les textes littéraires employant *pau*, *peu*, *pou*, *poi* simultanément, selon les besoins de la rime.

Glossaire — On voudra bien considérer les remarques inspirées par la lecture attentive du glossaire comme une ultime participation à l'élaboration d'un ouvrage auquel nous avons modestement contribué.

Acroire 6845 (L) : ajouter comme commentaire l'acception métaphorique du verbe, au nombre des métaphores appliquées aux coups qu'on donne, qu'on reçoit ; cf., dans la même veine, *paier*. — *balie* : ne faut-il pas rattacher cette forme à *baloier* ? — *boulis* : renvoi de note à *cuirs* —, mais la note est introuvable. — *defois/deffoiz* : il nous semble inadéquat d'enregistrer comme une locution *estre en defois d'aucun*, dans l'exemple du v. 1300 (L) : *Trop m'eüst aprochié s'il fust en mon defois*. *Defois* a ici le sens de « territoire privé, interdit, gardé », et il n'a pas l'emploi locutionnel *estre en desfoi* enregistré par *T-L* II, 291, ce que pourrait laisser penser la présentation du glossaire et la traduction proposée. Nous comprenons : « Il m'aurait approché de trop près (Charlemagne), s'il s'était trouvé dans mon domaine privé ». — *detrier* : *aler detriant aucun que*, au v. 5005 (L), est une interprétation inadéquate. Dans les vv. 5505-5006 — *Ne m'aiez detriant/Se j'ai mestier d'aïe, que soiez en present* — *que* est une béquille du subjonctif. Dans leur *Petite grammaire de l'ancien français*, p. 147, H. Bonnard et C. Régnier relèvent un exemple comparable de la « béquille *que* » en position autonome au v. 3589 du *Tristan* de Béroul : *Se mestier m'est, que vous soiez au passage, prez, embuschiez*. (Si j'en ai besoin, soyez au gué, prêt, embusqué). On traduirait ici, de même : « Ne tarder pas, si j'ai besoin d'aide, soyez présent ». — *Ditor* : *tot a vostre ditor* du v. 5473 (L) est traduit par « tout à votre décision, c'est-à-dire comme vous l'avez voulu ». *T-L* II, 1963 n'enregistre cependant *ditor* qu'au sens de « Kunder, Aussager ». Le suffixe *-or* peut-il marquer autre chose qu'une fonction ? Mot de rime ? — *efforcier* et renvoi à *anforcier* : *panser de l'anforcier*, v. 73 (A), est glosé par « accroître sa puissance », de *panser de l'efforcier*, v. 64 (L), par « l'accroissement de sa puissance ». Infinitif substantivité dans un cas et non dans l'autre ? — *emploier* : ajouter aux exemples *emploier la couronne*, v. 78 (A). — *enbrunchier* : *anbrunchier le heaume*, v. 4860 (L) : la traduction par « ramener le heaume en avant » est peu claire ; « baisser, incliner le heaume » serait plus juste (cf. l'exemple de *Bueuve de Hantorne* répertorié par *T-L* III, 71, l. 29-34. — *engaigne*, vv. 908/862 ; *Baudoins, li niés Charle, nel tenés a engaigne* ! vv. 1567/1497. Dans les deux cas, qu'il s'agisse du binôme synonymique ou de *tenir a engaigne*, le mot a plutôt le sens d'« offense », sous lequel l'enregistre *T-L* III, 370. — *engraigne* : au v. 1558 (A), *tout le deçoit s'amours et eschaufe et engraigne*, le verbe est traduit par « gonfle le cœur ». *Engraigne* n'est cependant pas ici le verbe *engrainier* < *ingrandiare « augmenter, croître », sous lequel il est rangé. Il est à rattacher, sous une autre entrée, à *engrainier*, d'étymon **grinan* (FEW XVI 71 b, avec l'avatar *graingnier*, 71a, « attrister »,

signalé comme particulièrement picard). *T-L* III, 399, l'enregistre en construction transitive au sens de «jem. erzürnen. vom Zorn jem. zusetzen, erfüllen», avec un exemple de l'*Entrée d'Espagne*. Il appartient au champ lexical de la colère, de l'irritation, et il est bien dans la ligne de la métaphore *eschauffer*, qu'il appuie dans ce vers, comme le feraient d'autres quasi-synonymes (cf. *eschauffer et corroucier* dans *Le Bouchier d'Abeville*); *eschauffer* serait d'ailleurs à enregistrer au glossaire. — *ente*: au v. 963 (A), «être en fâcheuse situation» conviendrait mieux que «être pénible», — *entendre*: pour *entendre a*, dans *entendre a prouee*, vv. 1470/1400, la traduction «prêter attention» disconvient; il s'agit plutôt de «s'activer à, s'employer à». — *escharpe*: il est peu utile de laisser *écharpe* dans la traduction, accompagné du commentaire fort adéquat «bourse suspendue en bandoulière»; il est préférable de le rendre directement par «aumônière»; comme le fait Salverda de Grave dans le glossaire de l'*Eneas*, v. 6404. — *estendre*: *soi estendre* aux vv. 1482/1412, associé à *soi cointoier*: plutôt que «se faire remarquer par ses attitudes», on préférerait «se pavaner». — *honnor*: *onnour*, v. 89 (A), ne peut-il signifier «le fief», comme ailleurs! — *forois*, mot de rime, est commenté dans les notes et dans l'étude de la rédaction L, p. 134, comme une forme «manifeste» de *foirous* avec changement de suffixe pour la rime, offrant donc le sens de «poltron», au v. 4453 (L): *A tot .XX.M. Saisne, qi ne sont pas forois/S'an torna li paen...* On peut n'être pas absolument convaincu par cette interprétation. *Forois* ne pourrait-il être une forme *foreis*, dans une attestation dialectalement isolée, il est brai (a. dauph.) au sens d'«étranger, du dehors». On pourrait comprendre qu'il s'agit ici de Saxons authentiques (cf. aussi, dans le ms. L, *la gent foraine*). — *garde*: *cheval de garde* enregistré *in fine* avec le commentaire «digne d'être bien soigné, donc cheval de combat de haut prix», méritait au moins une note avec renvoi au *D.E.A.F.*, G2, 157, qui enregistre *buf de garde*, dont l'idée de départ serait «bœuf élevé dans un pacage spécialement gardé», d'où «de grand prix, bien nourri». *Cheval de garde* s'expliquerait probablement de la même façon, bien qu'on puisse penser aussi à «cheval particulièrement fort qui soit apte pour le service de la garde, cheval de combat», d'où «puissant, de grand prix». — *gros*: *prendre en gros aucune rien*, aux vv. 110/1154, est glosé par «accorder de l'importance à quelque chose». Une traduction plus exacte serait ici «prendre quelque chose en mauvaise part», i.e. «se vexer», sens bien répertorié dans *T-L* IV, 705: «etwas übelnehmen». — *jurer* mériterait de figurer aussi au glossaire dans la construction transitive qu'il présente aux vv. 3104/2821: *Juré ot Guithechins ses ydles et ses lois / Que mais n'ierent les dames sans garde nule fois* (cf. *T-L* IV, 1879; «schwören bei mit Accus. des Angerufenen»). — *juene*: dans *et li juene et li gras*, v. 1803, *june* est rattaché à *juene*. On reste cependant intrigué. Dans ce type d'expressions évoquant la totalité par l'association des contraires, nombreuses dans les *Saisnes*, et relevées avec soin par A.B., *june* devrait être l'antonyme de *gras*, équivalent de *maigre* dans la rédaction L (*el li maigre et li gras*); on le rattacherait plus vraisemblablement à *jeûne*, mais le substantif n'évoque normalement que le jeûne lui-même, et non le jeûneur. — *leson*, v. 3176 (A): signalons que J. Rychner rend le mot par «petit banc» dans

son édition de *Bouchier d'Abeville*, sens qui conviendrait ici. — *marié*, v. 3963 (L), note p. 809, et *Etude* p. 134. La correction proposée par G. Roques dans son compte rendu, de lire *marie*, ind. prés. 3 de *marier/maroiier* (*op. cit.*, p. 585), n'emporte pas notre adhésion. Il faudrait alors interpréter *a tant* comme « alors » et non comme l'ind. prés. 3 de *avoir + tant* « tellement ». *Marié*, forme de *marie*, semble davantage convenir. *Ne croit pas que ce soit il, a tant son san marié*, serait à comprendre : « Il ne croit pas que c'est lui, tellement il a l'esprit troublé ». — *membrez* : *a la chiere membrez*, v. 4706 (L) est traduit par « au visage hardi » ; c'est plutôt « au visage réfléchi », mais cf. aussi l'interprétation proposée par J. Blanchard et M. Quereuil dans leur traduction d'*Ami et Amile*, C.F.M.A., laisse 71, v. 1985 : *Li cuens Amis a la chiere membrez* : « à la beauté légendaire », avec note. — *mener*, au v. 4093 (A), traduit par « en piteux état », mériterait une note ; *mener* au sens de « malmenner » ne semble attesté qu'avec un régime de personne. Cf. le *Roman de Rou*, éd. Holden, S.A.T.F., II, vv. 2130, 2845 ; III, vv. 2709, 5064, 9487. — *merveille* : enregistrer *a merveilles* avec *s* adverbial dans les deux derniers exemples. — *meschoisi*, vv. 2455/2202, est traduit par « manquer d'apercevoir » ; c'est plutôt « manquer d'atteindre », sens enregistré par *T-L V*, 1594, avec de nombreux exemples. C'est le sens habituel dans des scènes de combat, où la reduplication négative souligne l'action de toucher de plein fouet l'adversaire. — *meslins* : que penser de cette forme au v. 7410 (L), au sens de « batailleur », alors que la forme classique est *mestif*, d'où *mesliu* ? Ne faut-il pas adopter cette forme, enregistrée par *T-L V*, 1654 ? Une note pourrait poser le problème. — *pan* : *pan de l'escu*, vv. 3238 (L) et 4821 (L) : « face extérieure de l'écu (?) ». F. Lecoy le traduit en l'occurrence par « le bas du bouclier », au v. 1684. C'est sans doute l'interprétation la plus vraisemblable puisque, dans les deux exemples des *Saisnes*, le bouclier est fendu *d'un chief à l'autre*. — *prole* : *monstrer une parole*, v. 3734 (A), est traduit par « tenir un discours » ; on traduirait plus volontiers par « exposer la situation, l'affaire, les choses », comme le fait E. Faral dans son édition de la *Conquête de Constantinople*, aux §41, 186, 213, dans des exemples se rapportant à Villehardouin lui-même, « ambassadeur » des croisés ; *moustrer a* le sens d'« exposer ». — *miex* : on peut se demander si *miez* du v. précédent, ou si on peut le considérer comme formant une locution conjonctive avec *que*, au sens de « plutôt que » (*Et se vos miez autre tor...*). — *revevoir* : ajouter les collocations *grant perte*, *grant dommage* des exemples cités. — *regort* : traduit par « cours d'eau » ; on ajouterait volontiers « cours d'eau impétueux », sème spécifique de *regort*, à distinguer du terme générique *eve*. — *repondre* : verbe traduit par « enfoncer » aux vv. 2305/2058 ; préciser « d'une arme d'hast ». — *respont* 4704 (L) : traduit par « (fig.) raisonne ». Rattaché à *respondre*, de *re-exponere*, enregistré par *T-L VIII*, 1070, signifiant donc « expliquer, exposer », le verbe ne présente pas de sens figuré. *Ensi mes sens respont* serait à traduire, en l'occurrence, par « telles sont mes dispositions, voici ce que j'ai arrêté ». — *segurain*, et note à *bataille seguraine*, v. 3763 (A). Dans *T-L*, *segurain* n'a pas le sens de « certain » quand il est appliqué aux choses. Sans doute est-ce une mésinterprétation de « sicher, gefahrlos », « assuré, sans danger », et non pas « cer-

tain », comme dans *paiz seguraine*, *triues seguraines* : « trêves apportant toutes les garanties de sécurité ». L'interprétation de *segurain* par « certain » dans *bataille seguraine* serait donc particulière. — *traire* : si *traire les bains*, « tirer l'eau des bains », n'a pas été enregistré par les dictionnaires, comme le signale la note, l'expression est bien attestée dans les *Cent nouvelles nouvelles*, C.F.M.A., I, 52, bien que leur éditeur, F. Sweetser, ne prenne pas la peine de la signaler.

Toutes ces suggestions, propositions d'amendements ou de compléments, on le voit, sont minimes. Au total, avec la magistrale édition du *Jeu de saint Nicolas* par Albert Henry, affinée et affûtée dans ses remaniements, la solide édition des *Congés* par Pierre Ruelle, l'exemplaire édition et étude des *Saisnes* par Annette Brasseur, nous disposons à présent, sans compter les *Fabliaux*, d'un triptyque remarquable des œuvres majeures du génial promoteur de la littérature médiévale arrageoise.

Claude BURIDANT
Strasbourg